



## Camping Les Mouettes ★★

43 rue de la Plage

76910 Criel Sur Mer

[www.camping-lesmouettes.fr](http://www.camping-lesmouettes.fr)

☎ : 02 35 86 70 73

N ° siret 481 912 731 00017



### CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Votre réservation devient effective à réception de votre contrat rempli et signé accompagné de vos arrhes.  
Arrhes location mobil home : 25% du prix total du séjour.

#### REGLEMENT DU SEJOUR :

A réception de votre réservation accompagnée de vos arrhes, nous vous adresserons en fonction de nos disponibilités une confirmation de réservation.

Le solde de votre séjour sera à régler le jour de l'arrivée.

#### CONDITIONS D'ANNULATION :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée. Si le vacancier annule sa réservation 30 jours avant la date d'arrivée prévue ou, s'il ne se présente pas à la date d'arrivée prévue, il sera retenu la totalité des sommes déjà versées.

#### ARRIVEE RETARDEE OU INTERRUPTION DU SEJOUR :

Toute arrivée tardive ou interruption de séjour ou de prestations non consommées par le vacancier pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement.

#### OBLIGATIONS :

Le vacancier est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping. Un exemplaire vous sera envoyé sur simple demande.

#### NOMBRE D'OCCUPANTS :

Si le nombre d'occupants dépasse la capacité indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le gérant du camping se réserve le droit de rompre le contrat ou de recevoir une majoration.

#### CAUTION :

Une caution de 200 euros vous sera demandée le jour de votre arrivée et vous sera restituée le jour de votre départ (sauf déduction éventuelle des frais de remise en état de l'hébergement, et remboursement du matériel manquant ou détérioré).

Nota : la caution ne constitue pas une limite de responsabilité du locataire.

#### ASSURANCES :

Il appartient au locataire d'être assuré en responsabilité civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc. ... et en cas d'accident relevant de la responsabilité civile du locataire.

#### ANIMAUX :

Les animaux domestiques sont acceptés sur le site (les chiens de catégorie 1 et 2 strictement interdits). Ils ne doivent en aucun cas être enfermés ou laissés seuls ou aux abords de l'emplacement ou du locatif. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués, vaccinés. Le carnet de vaccination est obligatoire.

#### COMMENT REGLER ?

- Par chèque bancaire ou postal
- Par mandat postal
- Par carte bancaire
- Par chèque vacances (ANCV uniquement)

Tous les tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à des variations.

